

QUICKRUST

LAQUE ANTIROUILLE DE FINITION A SECHAGE RAPIDE

CARACTERISTIQUES

Laque de finition antirouille brillante mono composante à séchage rapide pour une utilisation en atelier ou sur chantier. Liant à base de résine glycérophtalique. Applicable au pistolet uniquement.

Contient un inhibiteur de corrosion (phosphate de zinc).

Possibilité de remise en peinture du matériel agricole.

Excellente résistance aux intempéries.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : visqueux.
- Couleurs : nuancier RAL.
- Densité à 20°C : 1,27 +/- 0,05.
- Extrait sec : 65 % +/-2.
- Teneur en COV : 443 g/litre.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Ne pas appliquer sur support riche en zinc ou galvanisé.

Stockage maxi 12 mois en emballage fermé dans un endroit frais sec à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

MODE D'EMPLOI

Préparation du support

Le support doit être sec, dégraissé et exempt de particules friables (selon DTU 59.3).

Préparation du support par sablage ou pulvérisation d'une solution de VAP S à 10 % suivie d'un rinçage au nettoyeur haute pression.

- Application de la laque maximum 3 heures après sablage (suivant hygrométrie).
- Application sur métal neuf après préparation ou sur notre APPRET GLYCERO.

Méthode d'application

- Matériel : pistolets.
- Diluant : D 50.
- Taux de dilution : entre 5 et 10 %.
- Nettoyage matériel : D 50.
- Température d'application : 5 / 35°C.
- Hygrométrie : 85 % HR maxi.
- Epaisseur humide recommandée : 120 µ.
- Rendement théorique : 6,5 m²/Kg.
 - Séchage :
 - hors poussière : 35 minutes ;
 - sec toucher : 140 minutes ;
 - apparent complet : 36 heures.

Pour une bonne protection anticorrosive en extérieur, 2 couches sont nécessaires avec une application de mouillé sur mouillé à 4 heures.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 2 / décembre 2009